AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de La Pêche a adopté , lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2025, la résolution portant le numéro 25-170, aux fins d'adopter le règlement numéro 145.31-2025 relatif aux usages conditionnels pour abroger et remplacer le règlement 109-2022 et ses amendements.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : Règlements | Municipalité de La Pêche

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Donné à La Pêche, ce 9e jour du mois de juillet 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la règlementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour du mois de juillet 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim